

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

DEUX DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## La loi militaire et le budget

Chaque année, et non sans raison, les Chambres accordent une plus grande attention à l'examen du budget de la guerre et à celui de la marine que l'on pourrait, à dire vrai, réunir sous le même titre de budget de la défense nationale, puisque chacun de ces deux budgets est un chapitre d'un seul et même ensemble.

Comme chacun le sait, le montant de ces deux budgets s'élève à un total énorme, on pourrait même dire effrayant, s'il n'y avait quelque chose de plus effrayant encore : la perspective de voir la France insuffisamment armée en face d'une attaque soudaine. Cette échéance, grâce à la sagesse et aussi à la force de notre pays, semble reculer de plus en plus ; elle reste toujours, cependant, une de ces éventualités redoutables avec lesquelles, dans l'état de l'Europe et du monde, il est impossible de ne pas compter.

En réalité, le budget de la guerre et de la marine est une prime d'assurance contre l'invasion, la défaite, le démembrement de la patrie ; elle est formidable, mais mieux encore vaut-il la payer que de courir, avec une imprévoyance qui, demain, risquerait d'être mortelle, des dangers à coup sûr incalculables.

Plus de 700 millions pour la guerre, 300 millions environ pour la marine, tel est le montant des dépenses inscrites au budget ordinaire, sans parler des dépenses extraordinaires — on sait à quelle somme s'élèvent celles que l'on réclame rien que pour la marine : près de 800 millions d'ici à 1907.

Dans cette immense et gigantesque usine que constituent les nombreux et divers services de l'armée française, comme le remarquait naguère le rapporteur du budget de la guerre, il se dévoile chaque jour de nouveaux besoins, et l'on a sans cesse à signaler la nécessité de l'ouverture de nouveaux crédits. Tantôt, c'est le fusil, tantôt c'est le canon ; tantôt c'est la fortification permanente ; tantôt c'est la fortification passagère ; tantôt aussi c'est un service spécial, puis un autre dont les progrès de la technique militaire exigent la création ou le développement. Qui eût songé, par exemple, il y a trente ans, à un régiment des chemins de fer, à des sections de télégraphie militaire et il y a dix ans à un service d'aérostation ?

De là des dépenses toujours nouvelles et plus fortes. Ce n'est pas seulement en France qu'il en est ainsi. Si l'on consulte les tableaux comparatifs entre les budgets de la guerre français et allemands, on arrive bien vite à reconnaître qu'en Allemagne la progression des dépenses a suivi une marche parallèle.

Il est impossible de poursuivre indéfiniment dans cette voie. L'heure est donc venue, comme on l'a dit à la Chambre et comme le ministre a paru en reconnaître lui-même l'urgence nécessaire, d'avoir recours à autre chose que d'insuffisants palliatifs. En présence de l'augmentation constante du budget de la guerre, auquel s'ajoutent sans cesse et fatalement les crédits extraordinaires nécessaires à la refonte de notre armement et de notre système défensif, il

n'y a qu'une solution : l'abaissement de la durée du service militaire à deux ans ou même à 18 mois. Elle permettra de faire passer, à titre égal, tous les jeunes gens sous les drapeaux, sauf à doter peut-être notre armée de ce cadre de vétérans qui en augmenterait la solidité et la force.

Il y a longtemps déjà que cette question du service de deux ans est à l'ordre du jour. On se rappelle que plusieurs fois, au cours des précédentes législatures, elle fut posée par une proposition signée d'hommes appartenant aux groupes politiques les plus différents.

Il est temps de résoudre cette grave question, tant au point de vue budgétaire qu'au point de vue militaire.

Le budget fléchit sous des charges excessives. Nous le répétons, il est impossible de les augmenter encore.

Quant à l'armée, si l'on n'adopte pas le service de deux ans, son effectif normal, diminuant de plus en plus avec le service de trois ans, ne pourra plus faire face aux éventualités de la situation et ne répondra plus aux sacrifices que la France s'impose afin d'avoir une force militaire de premier ordre.

Combien serait-il donc à souhaiter que le Sénat reprît au plus tôt la discussion de la loi sur le service de deux ans, interrompue depuis le mois de juillet dernier, et aussi s'inspirât, dans ses résolutions, de l'urgente et impérieuse nécessité de diminuer le plus possible, nous le répétons, les charges financières aussi bien que militaires du pays. Rien ne presse davantage.

A. B.

## CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 18 novembre 1902

Présidence de M. Bourgeois.

Une proposition de M. Ernest Roche tendant à faire participer aux bénéfices tous les salariés de toutes les exploitations minières est adoptée et renvoyée à la commission des mines.

L'urgence en faveur d'une proposition de M. Tournade, tendant à la suppression du suffrage restreint pour les élections sénatoriales, est repoussée.

M. Rabier dépose un projet relatif à l'abrogation de la loi qui confère aux fabriques et consistoires le monopole des inhumations. M. Rabier demande que ce monopole soit conféré à la commune et devienne un service public.

L'urgence est votée en faveur de cette proposition qui est renvoyée à une commission spéciale.

M. Poulain dépose un projet de loi tendant à la suppression de la contrainte par corps.

L'urgence est votée en faveur de cette proposition.

La Chambre passe ensuite à la discussion des conclusions du rapport relatif aux opérations électorales de la 1<sup>re</sup> circonscription de Guingamp (Côtes-du-Nord) où a été élu M. de Roscoat.

M. Fernand Brun, rapporteur, demande l'invalidation de cette élection au cours de laquelle des faits de pression, de corruption et d'ingérence cléricale ont été commis.

M. de Roscoat est validé.

L'élection d'Orange (Vaucluse) où a été élu M. Loque, est également discutée.

M. Lhôpital demande l'invalidation de cette élection.

Mais, malgré l'intervention de MM. Lhôpital, Dazon et Chauvin, par 323 voix contre 222, M. Loque est validé.

Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 18 novembre 1902

M. Fallières préside.

La saisie-arrêt sur les salaires

Le Sénat aborde l'examen en première délibération de la proposition relative à la saisie-arrêt sur les salaires et les petits traitements des ouvriers et employés.

M. Chovet, auteur et rapporteur de la proposition, en expose l'économie. Il explique qu'il s'agit d'assurer aux salariés la possession de la partie indispensable à la vie du produit de leur travail. Les saisies profitent surtout aux huissiers dont les abus sont monstrueux. De nombreuses propositions ont été formulées pour y remédier. L'orateur en fait l'historique.

M. Chovet expose qu'il proposait de conserver le principe de la loi actuelle, en y apportant les modifications suivantes :

« Interdiction de toute saisie avant que débiteur et créancier soient venus en conciliation devant le juge de paix.

» Remplacement de l'exploit par une lettre du greffier.

» Nécessité d'une autorisation du juge pour pratiquer la saisie-arrêt.

» Possibilité de la libération par versements trimestriels.

La Commission a accueilli ces modifications, puis en est venue au principe de l'insaisissabilité absolue.

M. Chovet craint que l'insaisissabilité entière ne nuise au crédit des ouvriers, mais les résultats d'une enquête sur cette question ont établi que cette crainte était exagérée. L'orateur termine en faisant appel à la bonté du Sénat.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La séance est levée

## La Commission de la Martinique

Les explications de M. Sévère

La Commission d'assistance et de secours aux sinistrés de la Martinique a terminé l'audition de M. Sévère, maire de Fort-de-France.

Celui-ci avait été prié de fournir à la Commission des indications sur les conditions dans lesquelles a été effectuée la répartition des premiers secours et des approvisionnements envoyés dans la colonie. Il devait, en même temps, exposer ses vues sur les mesures à prendre en faveur des habitants chassés dans le Sud par la tourmente volcanique.

L'audition de M. Sévère a nécessité trois séances. Dans la dernière, il a exposé que l'éruption de la Montagne Pelée a ruiné 6,000 familles représentant 20,600 personnes. Or, le Sud de l'île ne pouvant recevoir que la moitié à peine de cette population, il est indispensable de répartir le surplus dans les colonies voisines.

Abondant dans le sens du ministre des colonies, M. Sévère s'est prononcé à son tour, pour le choix de la Guyane, et, en attendant que cet exode puisse avoir lieu, pour l'ouverture, à la Martinique, de travaux publics auxquels on emploierait les sinistrés inoccupés.

C'est précisément la solution que préconisait M. Doumergue au commencement d'octobre devant le Comité officiel. La seule divergence de vues qui existe entre le ministre et le maire de Fort-de-France porte sur la nature des travaux à exécuter et le crédit à prévoir. De ce chef, M. Doumergue a inscrit une somme de 2 millions dans son projet récemment déposé. M. Sévère propose un chiffre cinq ou six fois plus élevé et manifestement trop considérable.

Restait un autre point à régler. On ne peut songer à envoyer à la Guyane, avant que les travaux de défrichement se soient opérés, les familles martiniquaises dont l'exode s'impose, car, sur ces terres vierges,

chaque coup de pioche équivaut à un accès de fièvre qui peut être mortel.

Dans ces conditions, la Commission est unanime à penser que de tels travaux doivent incomber à la main-d'œuvre pénale. Elle a donc approuvé l'initiative prise par M. Doumergue qui a saisi le Conseil d'Etat d'un projet en ce sens.

## Le groupe radical-socialiste

En prenant possession de la présidence du groupe radical-socialiste, M. Dubief a prononcé un discours dont voici les principaux passages :

« Le groupe parlementaire, auquel nous appartenons et auquel je suis exclusivement attaché depuis mon entrée au Palais-Bourbon, est aujourd'hui, par son importance numérique, le plus considérable de ceux qui composent le bloc républicain sur lequel repose le gouvernement actuel.

» Il apparaît surtout comme le dépositaire et le gardien de la tradition et de la véritable doctrine républicaines.

» Incapable de se laisser effrayer, non plus que de se laisser séduire par des spéculations à échéances perdues dans la brume des lointains, il est bien résolu à voter toutes les réformes politiques, économiques et sociales qui ont pour base la science et la science seule, dégagée de toute préoccupation dogmatique quelconque, et pour but l'avènement d'une société mieux construite et plus heureuse dans une justice meilleure.

» Nous ne sommes pas un parti d'intentions. Nous sommes et nous devons être dès maintenant, le parti de la volonté et de l'action. Aussi ne disputerons-nous pas des transformations possibles de la propriété. Nous laissons ce secret à la succession des âges. Mais nous nous déclarons socialistes.

Après avoir dit pourquoi et comment on est socialiste au groupe radical, et s'être prononcé pour l'impôt sur le revenu personnel, global et progressif, pour la restitution à l'Etat du droit d'enseigner et proclamé l'égalité de tous les enfants du peuple devant l'enseignement sans autre règle que l'intelligence et le mérite, M. Dubief a rappelé les difficultés que rencontre la loi de 1901 sur les associations.

« N'oublions pas, dit-il, que si certaines mesures contre les congrégations ont, à diverses époques, répondu à des nécessités et à des périls momentanés, la seule politique qui puisse être décisive et féconde et qui soit digne d'un grand parti comme le nôtre, c'est la politique traditionnelle des républicains, celle qui affranchira définitivement la France républicaine de la Rome papale. »

M. Dubief dit qu'un grand parti doit avoir une politique étrangère et une politique coloniale.

« La paix dans la dignité d'une part, de l'autre la mise en œuvre de notre immense domaine sans esprit de conquêtes nouvelles, mais sans inutiles faiblesses, tel doit être notre programme.

« Nous sommes à une heure, ajoute M. Dubief, où le parti radical socialiste a à prendre sa part des responsabilités du gouvernement. »

## INFORMATIONS

Clôture de la session parlementaire

On croit savoir que la session extraordinaire des Chambres sera close par le

président du Conseil le 5 décembre prochain. Il importe, en effet, que les Chambres se séparent cette année un peu plus tôt que d'habitude, à cause des élections sénatoriales fixées au 4 janvier.

**Le Tzar et le Président**

Les journaux donnent l'information suivante, mais sous réserves :

« Des négociations sont engagées en vue de faire coïncider la visite du tzar à Rome avec la visite du président Loubet. On estime que le président choisira une ville d'Italie autre que Rome, pour y rencontrer le roi Victor-Emmanuel ; mais, dans le cas où le tzar et M. Loubet ne se rendraient pas à Rome au même moment, il est à peu près certain qu'ils auraient une entrevue en mer. Les escadres d'escorte russe et française se rencontreraient au moment où le président reviendrait d'Italie et où le tzar s'y rendrait.

« Le tzar partirait de Saint-Petersbourg entre le 20 et le 25 janvier (nouveau style). Son absence durerait un mois. Il s'embarquerait à Libau, sur le yacht impérial *Standard*, que plusieurs navires de guerre escorteraient, et se rendrait directement à Civita-Vecchia. »

**Groupe agricole du Sénat**

Le groupe agricole du Sénat s'est occupé mardi de la culture du tabac et du régime des sucres. Sur la première question, il a adopté un vœu de MM. Ournac et Gomot, tendant : 1° A accorder à tous les départements qui en feraient la demande le droit de cultiver le tabac : 2° à ce que les crédits budgétaires soient consacrés à l'achat de tabac indigène : 3° à créer un nouveau type inférieur au caporal ordinaire et composé exclusivement de tabacs français. Le bureau du groupe est chargé de transmettre ce vœu au ministre des finances. Concernant la deuxième question, le groupe a chargé son bureau de demander au ministre de l'Agriculture de faire son possible pour que la convention de Bruxelles vienne en discussion avant la séparation des Chambres.

**La loi de deux ans**

Contrairement à ce qui a été dit, les membres les plus renseignés de la commission de l'armée pensent que la loi de deux ans pourra être appliquée à la classe 1903, qui sera appelée en 1904 sous les drapeaux.

**Les poursuites contre les évêques en Conseil d'Etat**

La poursuite comme d'abus intentée devant le Conseil d'Etat contre les 74 évêques qui ont signé la pétition au Parlement n'est pas près de venir devant le Conseil.

Les informations données à ce sujet sont prématurées.

On a suivi contra les évêques la procédure générale en pareil cas, qui consiste à désigner, dans la section de l'intérieur, un conseiller d'Etat chargé du rapport.

Le rapport est ensuite déposé à la section de l'intérieur qui la discute, puis soumis au Conseil d'Etat entier.

Jusqu'ici on n'a fait que désigner le conseiller rapporteur duquel on ne peut attendre aucune indiscretion.

Une question se pose cependant pour la solution de laquelle il n'y a pas de précédent, et c'est chose qui peut donner à l'affaire un caractère spécial.

Etant donné le grand nombre de prélats poursuivis, y-a-t-il lieu de les englober dans une accusation générale ?

Enfin distinguera-t-on entre eux des espèces, c'est-à-dire tiendra-t-on compte de certaines circonstances particulières propres à plusieurs des prélats ? Quelques-uns de ces derniers, en effet, ont fourni dans la presse, après publication de la lettre, des explications sur les conditions très diverses où ils auraient signé la lettre. Par suite, leur responsabilité pourrait être atténuée ou aggravée.

Le conseiller rapporteur seul a, paraît-il, qualité pour se prononcer sur ce point, quitte au Conseil à approuver ou à repousser ses conclusions.

**Le Nationalisme s'émiette**

Le bruit court, dans les couloirs de la Chambre, qu'une scission serait imminente dans le groupe nationaliste. Elle serait motivée par les récentes déclarations plébiscitaires de M. Jules Lemaitre.

Les dissidents comprendraient particulièrement les députés nationalistes de la région de l'Est : MM. Brice, colonel Roussel, Grosjean, etc.

**L'affaire Humbert**

Malgré les 3,000 fr. de frais télégraphiques payés par le ministère des colonies, malgré les 44.000 fr. dépensés en messages télégraphiques avec l'étranger, on continue à ne pas découvrir les Humbert. On croit savoir que la fugitive famille n'a pas quitté l'Europe, et le bruit se confirme qu'elle a demandé asile à une petite localité espagnole voisine de la frontière portugaise. C'est là que M. Hamard, qui vient de remplacer M. Cochefert au poste de la Sûreté, aurait envoyé ses limiers.

Les Humbert n'auraient plus ainsi que quelques jours de liberté... à moins qu'ils soient dans un autre coin du monde. Une dernière information nous apprend, en effet, que des agents de la sûreté seraient arrivés mardi à Rio-de-Janeiro, sur la piste de Romain Daurignac et de Thérèse Humbert.

Le service de la sûreté dément l'information selon laquelle les Humbert ont été vus à Rio de Janeiro et qu'un agent de la sûreté se trouve actuellement en cette ville.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Lycée Gambetta**

*Baccalauréat ès lettres. — Philosophie.*

Ont été définitivement reçus : les élèves de Maynard, Chéry et Dumas.

**Ponts et chaussées**

M. Antonin Lescale, commis de première classe des ponts et chaussées, vient d'être promu commis principal.

M. Demeaux commis des ponts et chaussées, est élevé à la première classe de son grade.

**En instance d'autorisation**

Dans la liste des congrégations en instance d'autorisation devant le Parlement, se trouvent les Carmélites de Cahors.

**UNE RÉFORME**

Le Conseil municipal de notre ville dans son avant-dernière séance, a voté un projet élaboré par M. le Proviseur du Lycée tendant à augmenter le nombre des boursiers de la ville et de Galdemar.

L'importance de cette réforme n'échappera à personne ; d'abord « parce qu'il y a avantage au point de vue démocratique à faire bénéficier des bourses le plus grand nombre possible d'enfants des classes sociales peu aisées et de chercher dans les « nouvelles couches » les sujets dignes par leur intelligence et leurs mérites de s'élever à un niveau supérieur de la société. »

Ensuite, il sera ainsi possible par cette mesure « d'attirer et de retenir dans les établissements de l'Etat les enfants qui ne fréquentent actuellement les établissements libres que par raison d'économie, et qui, parce qu'ils trouvent là l'enseignement à bas prix ou gratuitement, subissent une influence et reçoivent une éducation contraire aux idées et aux tendances modernes. »

C'est une réforme républicaine « en attendant le jour où l'instruction à tous les degrés pourra être distribuée gratuitement à tous les enfants de la République. »

En la votant, le Conseil municipal qui s'est inspiré de toutes ces considérations, a très bien agi.

Le projet présenté par M. le Proviseur du Lycée et adopté par le Conseil municipal se divise en deux parties.

Dans la première, M. le Proviseur expose que les études comprenant deux cycles, — l'un de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, l'autre de la 3<sup>e</sup> à la philosophie — le Conseil pourrait tout d'abord n'accorder des bourses que jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> cycle, « mais avec faculté de prolongation pendant les trois années du 2<sup>e</sup> cycle pour les sujets qui auraient fait preuve d'une réelle intelligence et d'une bonne volonté manifeste. »

M. le Proviseur estime, et le Conseil municipal sans autre réflexion, a estimé que de cette façon ne profiteront de l'argent de la ville que les enfants réellement doués d'une valeur supérieure, — valeur que l'on pourrait apprécier sur les notes obtenues dans les classes inférieures !...

Nous n'approuvons pas complètement, sur ce point, la décision prise ; il peut y avoir, *et il y a*, des sujets bien doués qui jusqu'à la 3<sup>e</sup> peuvent ne pas donner pleine satisfaction à des professeurs et qui cependant sont, par la suite, de bons sujets. N'aurait-on pas dû prévoir le cas ?

La deuxième partie du projet est la plus intéressante, la plus pratique et la meilleure. La voici :

La ville a décidé d'entretenir au lycée 3 boursiers de 650 francs, soit une dépense annuelle de 1.950 francs.

Or, en entrant dans la voie indiquée en établissant des bourses d'externat surveillé, voici quel pourrait être l'emploi de cette somme.

**1<sup>er</sup> CYCLE — 4 ANNÉES**

Montant de l'externat surveillé.....	150 fr.
Indemnité pour achat de livres.....	25 fr.
<b>Total.....</b>	<b>175 fr.</b>

**Total pour les 4 années..... 700 fr.**

**2 CYCLES — 3 ANNÉES**

Montant de l'externat surveillé.....	180 fr.
Indemnité pour achat de livres.....	45 fr.
<b>Total.....</b>	<b>225 fr.</b>

**Total pour les 3 années.... 675 fr.**

Une bourse reviendrait donc pour les 7 années d'études à... 1.375 fr. Soit une dépense moyenne pour une année.....  $\frac{1375}{7} = 196,50$ .

La somme attribuée par la ville à ses 4 boursiers de 650, soit 1,950, permettrait d'entretenir 10 boursiers (au lieu de 4) au lycée Gambetta.

Un calcul analogue permettrait de remplacer les 13 bourses de 600 fr. de la fondation Galdemar par près de 40 bourses d'externat surveillé.

On le voit, la réforme proposée par M. le proviseur est, à tous les points de vue de la plus grande importance. Sans doute, il faudra bien par suite de circonstances impérieuses, accorder des bourses d'internat, mais ce sera rarement.

Ainsi que l'expose M. le proviseur, « dans une petite ville comme la nôtre, où les distances sont peu considérables et où les externes surveillés ont largement le temps d'aller prendre leur repas de midi dans leurs familles, le demi-pensionnat, sauf de rares exceptions et des cas spéciaux, n'a guère raison d'exister. Il n'y a, en effet, guère d'autres demi-pensionnaires au lycée Gambetta que ceux qui sont boursiers.

Le régime du demi-pensionnat est assez onéreux alors qu'il paraît juste que les parents nourrissent eux-mêmes leurs enfants ce qui leur est, sauf de très rares exceptions, possible. »

C'est, tout d'abord, l'instruction qu'une ville, un état doivent assurer à l'enfant, — l'instruction gratuite à tous les degrés.

Il y a déjà longtemps qu'une telle mesure est réclamée par la démocratie, et la ville de Cahors, dans la mesure de ses moyens, en étendant cette instruction à un plus grand nombre de ses enfants et en supprimant l'internat, fait bonne et utile œuvre.

LA RÉD.

**Fête de Charité**

La jeunesse cadurcienne est invitée à se rendre dans l'une des salles de la mairie ce soir, jeudi, à 8 h. 1/2, pour organiser une fête de charité.

**La température**

La température a baissé brusquement depuis mardi dans notre région.

Mercredi matin, le thermomètre a enregistré jusqu'à 3 degrés au-dessous de zéro. Les étangs et les mares étaient gelés.

Le temps est en outre couvert : quelques flocons de neige sont tombés sur certains points de la région, sur laquelle souffle un vent très vif et très froid.

Les météorologistes annoncent que la période de froid ira en s'accroissant jusqu'à la fin du mois.

**Arrestation**

La police de notre ville a mis hier en état d'arrestation deux individus qui ont déclaré se nommer : Paoli (Nonce-Marie) originaire de la Porta (Corse) et Chamaret (Emile) âgé de 17 ans, né à Richelieu (Indre-et-Loire).

Ces deux individus sont inculpés de vagabondage, d'ivresse et de mendicité avec menaces.

Ils ont été écroués à la prison de notre ville.

**Théâtre de Cahors**

Lundi soir, 24 novembre, la tournée Wibault et Cie donnera sur la scène de notre théâtre une représentation de

**LE TRAIN DE PLAISIR**

comédie en 4 actes de MM. Hennequin, Mortier et Saint-Albin.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 20 ET 23 NOVEMBRE

Allées Fénélon, de 3 1/2 à 4 1/2 h. du soir

Allégo Militaire	Sousa.
Stradella (Ouverture)	Flotow.
Chants d'Ivresse (Valse)	Popuy.
Samson et Dalila (Fantaisie)	St-Saëns.
Marche d'Auvergne	Gannes.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 18 au 20 novembre 1902

**Naissances**

Serres, Marguerite, à Cabessus.  
Frégeac, Elisabeth-Renée, Caserne de gendarmerie.

**Décès**

Bousquet, Michel, cultivateur, 72 ans, place St-Georges, 12.  
Bataille, Marie, Vve Constant, 75 ans, s. p., rue Fénélon, 3.  
Caumon, Antoine, paveur, 77 ans, rue Mascoutou, 34.

**Arrondissement de Cahors**

**DURAVEL.** — Enseignement primaire. — Par arrêté préfectoral, M. Borredon, instituteur à Bagnac, est nommé en la même qualité à Duravel.

**FRAYSSINET-LE-GÉLAT.** — Dramatique suicide. — Dans la nuit du 17 au 18 novembre le nommé S. C. cultivateur âgé d'environ 55 ans, demeurant à Frayssinet-le-Gélat, s'est suicidé dans les circonstances dramatiques suivantes :

Vers les 11 heures, après avoir mis le feu à la petite maison qu'il habitait seul au milieu des bois, et fait bonne garde autour pour empêcher tout secours, il s'est tiré un coup de fusil dans l'oreille droite ; la charge est sortie du côté opposé projetant la cervelle sur le tronc d'un pommier contre lequel il s'était appuyé pour exécuter son funeste projet ; la mort a été instantanée.

Les constatations ont été faites par la gendarmerie de Cazals appelée en toute hâte par le Maire de Frayssinet.

A la vue des flammes quelques habitants du village voisin ont couru vers le lieu du sinistre, et ils auraient pu empêcher ce sinistre s'ils n'avaient craint pour eux-mêmes : en effet, S. C., la veille, en revenant de la foire de Prayssac avait dit qu'il voulait brûler sa maison et se tuer ensuite, ajoutant « qu'il brûlerait la cervelle à quiconque essaierait de l'en empêcher ».

On comprend que ces gens aient eu le dévouement légèrement émoussé et qu'ils se soient contentés d'aller prévenir la famille.

On a trouvé, accrochée à une branche d'arbre, une note assez insignifiante où le suicidé déclare « qu'il se donne la mort pour ne plus souffrir, qu'on trouvera dans les décombres une somme de 1.300 francs et qu'il désire que l'argent qu'on peut trouver sur lui serve à prier le bon Dieu s'il y en a un ».

Depuis quelques temps, S. C. était très surexcité et ne paraissait pas jouir de toutes ses facultés.

Un bruit très accrédité attribue à de violents chagrins de famille cette funeste détermination ; S. C. laisse une veuve et 5 enfants, le dernier est sous les drapeaux depuis quelques jours seulement.

**LUZÉCH.** — Concours de Fumel. — Voici les appréciations du jury du concours sur l'excellente fanfare de Luzéch :

**Fanfanes.** — (Troisième division, deuxième section). — *Les Enfants de Luzsch* (Lot), 28 exécutants, directeur M. Parizot. — *Lecture à vue.* Assez bonne lecture ; dans la deuxième reprise, les altos oublient le do dièse. Il est pourtant bien à la clé ! Premier prix *ex æquo.* — *Exécution.* Bonne exécution d'une gentille ouverture, d'Eugène Roux, malheureusement pas très bien compris quant au caractère. Les directeurs, en général, ne recherchent pas assez à se bien pénétrer de l'expression à donner aux œuvres qu'ils font exécuter ; c'est là une très regrettable négligence. Diplôme de direction à M. Parizot.

**PRAYSSAC.** — *Contrebandière.* — Un employé de la régie a arrêté à Prayssac, mardi, une contrebandière, qu'il a conduite à la gendarmerie de Puy-l'Évêque où elle a été écroulée.

**Foire.** — Bœufs gras, de 28 à 32 fr. les 50 kilos.  
Attelages, cours ordinaires.  
Bœufs, de 300 à 500 fr. la paire.  
Porcs gras, de 42 à 46 fr. les 50 kilos.  
Autres, de 15 à 30 fr. l'un.  
Moutons gras, environ 75 cent. le kilo.  
Autres, de 12 à 35 fr. l'un.  
Oies, de 9 à 12 fr. la paire.  
Canards médis, de 6 à 7 fr. 50 la paire.  
Autres de 4 à 5 fr. la paire.  
Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un.  
Lapins domestiques, environ 30 cent. la livre.  
Perdreaux, de 1 fr. 50 à 2 fr. l'un.  
Volaille, de 50 à 60 cent. la livre.  
Œufs, 1 fr. la douzaine.  
Blé, de 14 à 16 fr. les 4/5.  
Maïs, de 8 fr. 50 à 10 fr. les 4/5.  
Pommes de terre, de 3 à 4 fr. —  
Noix de 15 à 18 fr. l'hectolitre.

**MONTCUQ.** — *Foire.* — Notre dernière foire a présenté une grande animation. Beaucoup de transactions ont été opérées : Voici les cours pratiqués :  
400 paires de bœufs amenés, affaires bonnes ; veaux, 0 fr. 90 à 1 fr. le kilo ; bêtes à laine, affaires bonnes ; porcs, 45 à 56 fr. les 50 kilos.  
Poules, 0 fr. 50 le demi-kilo ; canards communs, 0 fr. 45 ; canards mulâtres, 5 et 6 fr. la paire ; dindons, 0 fr. 45 le demi-kilo ; pigeons, 0 fr. 70 à 1 fr. la paire ; oies, 12 à 14 fr. pièce.  
Lièvres, 5 fr. pièce ; perdreaux, 1 fr. 75 grives, 0 fr. 45.  
Lapins, 0 fr. 30 le demi-kilo.  
Œufs, 1 fr. la douzaine.  
Blé, 18 fr. ; maïs, 11 fr. 50 ; avoine, 10 fr. l'hectolitre ; fèves, 11 fr. 50 le quintal.  
Prunes, 12 à 16 fr. le quintal.  
Truffes, 6 à 7 fr. le demi-kilo.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — *Baccalauréats.* — Sur 16 candidats au baccalauréat présentés par le collège, 13 ont été admissibles. A l'heure actuelle, 8 sont définitivement reçus et 4 ont encore à subir les épreuves orales. Les candidats définitivement reçus sont : Baccalauréat classique philosophie, MM. Georges Faure et Edouard Delpit. Baccalauréat classique rhétorique, MM. Caillé, reçu avec mention, Charles Fontanges, Jean Grenié, Maurice de Péret. Baccalauréat moderne mathématiques, M. Louis Naucelle, reçu avec mention. Baccalauréat 1<sup>re</sup> partie, M. Joseph Bergougnoux. Ces brillants résultats témoignent une fois de plus de la solidité des études que nos élèves font dans notre collège.

**Cours d'adultes.** — Les cours d'adultes seront ouverts à partir de cette semaine, dans nos deux écoles de garçons et de filles.

**Arrestations.** — La police de notre ville a mis en état d'arrestation les nommés : Jean Larnaudie, maçon, sa concubine Marie Taly, et la jeune Marguerite Larnaudie, âgée de treize ans, sous l'inculpation de plusieurs vols commis au préjudice de plusieurs habitants. Ils ont été écroués à la maison d'arrêt et mis à la disposition de M. le procureur de la République.

**St-CÉRÉ.** — *Mort d'un Général.* — Le général Louis-Joseph-François-Isidore de

Colomb, né à Figeac le 6 janvier 1823, ancien commandant du 15<sup>e</sup> corps, grand-croix de la Légion d'honneur, est décédé mardi soir en son domicile d'Autoire, près Saint Céré.

Le général de Colomb commanda une division de la Loire ; il eut pour adversaire le prince Frédéric-Charles.

**BAGNAC.** — *Enseignement primaire.* — Par arrêté préfectoral, M. Gibrat, instituteur adjoint à Perreux (Loire), est nommé en la même qualité à Bagnac en remplacement de M. Borredon, nommé à Duravel.

**CADRIEU.** — *Incendie.* — Dans la nuit de lundi à mardi, un incendie d'une grande violence a complètement détruit la maison d'habitation de M. Auguste Florac. Malgré les prompts secours des habitants de la commune, tout a été consumé et on n'a pu que préserver les maisons voisines.

Les pertes sont assez importantes, mais sont couvertes par une assurance.

**CAJARC.** — *La Sainte-Cécile.* — Notre musique l'Alliance Cajarcoise célébrera la fête de la Sainte-Cécile, le dimanche 23 novembre.

Un banquet, dont le prix est fixé à 2 fr. 50 par personne, aura lieu à l'hôtel Gazeau. MM. les membres honoraires qui désiraient y participer sont priés de se faire inscrire chez M. Louis Austruy, secrétaire-trésorier de la Société.

**Arrondissement de Gourdon**

**VAYRAC.** — *Perdu ou volé.* — Dans l'après-midi de mardi, la nommée Marie Breuil, demeurant au village du Maraut, commune de Lachapelle-aux-Saints, venue à la foire de Vayrac, vendre des denrées, a constaté la disparition de son porte-monnaie contenant la somme de 60 francs. Plainte a été portée à la gendarmerie.

**VAYRAC.** — *Foire.* — Notre foire du 17 a été assez importante. Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs de boucherie, 32 à 34 fr. les 50 kilos ; vaches grasses, 26 à 27 fr.  
Moutons gras, 40 à 42 fr. ; cochons gras 42 à 43 fr. les 50 kilos.  
Hausse persistante sur les veaux de boucherie, qui se sont vendus 0.45 à 0 fr. 50 le demi-kilo, poids brut.  
Bœufs de travail, 650 à 800 fr. la paire ; veaux de commerce, 350 à 450 fr. la paire ; brebis et agneaux de commerce, 20 à 22 fr. pièce ; nourains, 20 à 25 fr. ; porcelets, 18 à 20 fr. pièce.  
Marché à la volaille. — Poules grasses, 2 fr. à 2 fr. 25 la pièce ; poulets, 0 fr. 60 le demi-kilo ; oies, 4 fr. à 4 fr. 25 la pièce ; canards, 3 fr. 50 à 4 fr. la paire.  
Lapins domestiques, 0 fr. 35 le demi-kilo.  
Œufs, 1 fr. 10 la douzaine.

Sous la halle. — Blé, 17 à 18 fr. l'hectolitre ; avoine, 7 fr. à 8 fr. 25 ; maïs, 13 à 14 fr. ; haricots, 24 à 25 fr. le tout l'hectolitre.

Noix, 17 à 18 fr. le sac.  
Ajoutons que le champ de foire des chevaux était assez bien garni et qu'il s'y est traité des affaires.

**St-CIRQ-MADELON.** — *Conférence agricole.* — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture fera une conférence publique agricole le dimanche 23 novembre à midi et 1/2 à la mairie de St-Cirq-Madelon. Sujet de la conférence : L'agriculture rémunératrice.

**SOUILLAC.** — *La neige.* — Après des journées relativement belles, la température s'est subitement abaissée, et mardi soir la neige commençait à tomber. De mémoire d'homme, on n'avait vu la neige si tôt dans notre pays. Il est bon d'ajouter qu'elle n'est tombée que dans des proportions minimes. Le thermomètre marquait zéro à 10 heures du matin.

**MILHAC.** — *Conférence agricole.* — M. Quercy professeur départemental d'agriculture fera une conférence agricole publique,

le dimanche 23 novembre à 3 h. 1/2 dans la salle de la mairie de Milhac.

Sujet de la conférence : La culture de la truffe et de la vigne.

**Leur succès ne s'épuise pas !** — Villers-lez-Mirecourt (Vosges), le 3 octobre 1901. Ma femme souffrait souvent de migraine accompagnée de vomissements qui la rendaient très malade. Depuis qu'elle emploie des Pilules Suisses elle se porte mieux et digère bien. PERRIN JOSEPH (Sig. lég.).

**BULLETIN FINANCIER**

La baisse des fonds d'Etats persiste, elle s'accroît même et cette lourdeur influence défavorablement l'ensemble du marché.

Notre 3 0/0 revient à 99.30 en baisse de 15 centimes sur la clôture précédente.

Le Crédit Foncier cote 755 ; le Crédit Lyonnais, 1070 et la Société Générale à 618.

Nos Chemins finissent ; le Lyon à 1406 ; le Nord à 1837 et l'Orléans à 1500.

Le Suez à 3870 n'a pas varié.

L'Extérieure clôture à 83.75 au plus bas au lieu de 84.10 dernier cours d'hier ; l'Italien est à 103.35 ; le Portugais à 30.82 ; le Serbe 4 0/0 se traite à 76.70.

Le Turc D cote 27.80 et la Banque Ottomane, 586.

Les nouvelles obligations 4 0/0 de l'emprunt des douanes de 1902, dont l'émission a lieu au prix de 430 frs. sont demandées sur le marché avec une prime d'une soixantaine de francs.

Les nouveaux titres dont le produit est destiné, jusqu'à due concurrence, à la conversion ou au remboursement des obligations 5 0/0 de l'emprunt des Douanes ottomanes de 1886, jouissent des mêmes garanties que ces dernières. Le nouvel emprunt, amortissable en 56 ans au maximum, est, en effet, doté de l'annuité de 390.000 livres turques qui avait été affectée aux obligations de 1886, et qui est devenue disponible par suite de la conversion en cours.

**AVIS**

**M. Aimé WILCKEN,** Chirurgien-Dentiste, Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole dentaire de Paris, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il vient de prendre la suite du cabinet de M. BOURGET, 9, rue du Lycée.

Traitement et outillage tout à fait nouveaux.

Redressement et soins spéciaux pour les enfants.

Il est toujours délivré sur facture une garantie du travail.

Aurificateur spécialiste ; prothèse en tous systèmes ; célérité et discrétion.

**La Vie Heureuse**

*La Vie Heureuse*, par son second numéro qui vient de paraître chez Hachette, prend définitivement la première place en tête de toutes les revues féminines exclusivement littéraires. Quelques titres choisis au hasard dans la livraison de novembre affirment son esprit littéraire, artistique et mondain : Une Princesse monténégrine, reine d'Italie ; Les stoïques compagnes des héros boers pendant la guerre de l'indépendance ; Chevaux de femmes, ceux que la mode préfère. La musique est représentée par Première rencontre, chanson populaire de Grieg ; la verve humoristique par deux dessins de Forain, etc., etc.

*La Vie Heureuse* coûte 50 centimes ; l'abonnement d'un an est remboursé en volumes ; des dots de dix mille fr. seront distribuées, chaque année, par groupes de 750 adhérentes ; 15 000 francs seront répartis par an entre les quelques veuves d'ung roupe de mille participantes ; et 15 000 francs, enfin, par mille adhérentes seront partagés entre les chers bébés qui naîtront en 1903.

Que faut-il de plus pour que *la Vie Heureuse* soit désormais entre toutes les mains ?

**Ministère des Finances**

**Conversion des Rentes 3 1/2 0/0**

Il paraît utile de rappeler aux porteurs de rentes 3 1/2 0/0 qui ont accepté la conversion, que le Trésor procède depuis le lundi 17 novembre, au paiement 1<sup>o</sup> de la bonification de 1 fr. par 3 fr. 50 de rente convertie et 2<sup>o</sup> du trimestre d'intérêts à courir sur le pied de 3 0/0, du 16 novembre au 31 décembre 1902. Ce paiement qui s'effectue en même temps que celui des arrérages au 15 novembre 1902, a lieu : pour les rentes nominatives sur la présentation du titre qui sera rendu au titulaire après avoir été estampillé ; pour les rentes au porteur et mixtes contre remise du coupon au 16 février 1903.

Les inscriptions 3 1/2 0/0 au porteur et mixtes pourront être déposées, en vue de l'échange contre de nouveaux titres 3 0/0 savoir :

Dans les départements à compter du 17 novembre ; à Paris, à compter du 26 novembre.

Les titres nominatifs seront échangés à compter du 1<sup>er</sup> avril 1903, au moment même du paiement des arrérages qui s'effectuera sur les nouveaux titres 3 0/0.

Les promesses de rente qui seront remises au

rentiers en représentation des fractions non inscriptibles pourront être négociées directement aux caisses des comptables du Trésor.

**GUERISON DES HERNIES**



MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS BANDAGES SANS RESSORTS, brevets s.g.d.g.

Que celui qui souffre de cette infirmité, fasse un essai de la méthode GLASER, merveilleuse méthode consistant en un appareil sans ressort, se portant jour et nuit sans fatigue, ne gênant ni mouvement ni travail. La hernie, maintenue en dedans par cet appareil, est guérie en peu de temps. Voyons plutôt l'analyse.

Ayant cruellement souffert par les bandages en acier, j'ai eu le bonheur, M. Glaser, de vous consulter à Rodez, Hôtel Biney, où vous m'avez placé votre bandage double sans ressort, avec lequel j'ai été guéri en 10 mois, aussi je vous remercie mille fois et vous autorise à publier ma lettre car c'est le plus grand bien de l'humanité.

Pierre-Jean BOUSQUET, 40, rue Raynal, à Rodez (Aveyron). 30 mai 1902.

L'inventeur, M. J. GLASER, spécialiste-herniaire et auquel nous adressons un cordial salut pour l'immense service qu'il a rendu à l'humanité, nous fait un devoir d'engager les personnes atteintes de ce mal, à le consulter à Figeac, le 21 novembre, Hôtel des Voyageurs ; à Cahors, le 22, Hôtel des Ambassadeurs.

La méthode sur la hernie est envoyée gratis. Ecrire à M. J. GLASER, à Héricourt (Haute-Saône).

**LA PHLEBITE**

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'embolie, l'accident le plus terrible de la phlébite ? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les enflures persistantes, les engourdissements, l'impotence qui résultent si souvent des phlébites anciennes ? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'**Elixir de Virginie** qui rétabira la circulation et fera disparaître toute douleur. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**VOYAGES D'EXCURSIONS**

AUX Plages de la Bretagne Tarif G. V. N<sup>o</sup> 5 (Orléans)

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray-Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimper, Rospenden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pout-l'Abbé, Château, etc.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour : 1<sup>re</sup> Classe, 45 fr. — 2<sup>e</sup> Classe 36 fr.

Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

En outre, il est délivré des billets réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet entre un point quelconque du réseau d'Orléans et un point quelconque du voyage d'excursion.

**Ancien cabinet dentaire**

**HUGGINS & BAKER**

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

**Bulletin météorologique**

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
19 Mer.	+ 4.5	+ 1.5	763	Beau
20 Jeudi	+ 2.5	- 1.5	768.5	Couv

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 125 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Beau froid.

D<sup>r</sup> HERBEAU.

**MADemoiselle MONTE-CRISTO**

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

V

Une fois encore la porte se referme sur moi

— Que dites-vous de sir Richard ? demanda le comte, survenant tout à coup. Vous dites qu'il est fou, Charlotte ? Sur mon âme, je l'ai toujours cru, depuis qu'il a été assez insensé pour vous épouser. Qu'a-t-il fait d'extraordinaire depuis peu ?

— Rien que le très honorable comte de Ruysland n'ait fait avant lui... Il dit qu'il voit des spectres. Il prend Mlle Herculane, le gouvernante, pour un revenant, comme vous l'avez fait vous-mêmes. Mais, vous, mon oncle Raoul pour le fantôme de qui l'avez-vous prise ?

Elle lança ces mots avec une certaine malice.

Les traits satiriques du comte étaient quelquefois assez mordants.

Elle le regarda en face en lui posant cette

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

question, mais la figure de lord Ruysland n'exprima pas la moindre émotion.

Il était comme Talleyrand ; on lui aurait donné un coup de pied, qu'il n'aurait pas bronché.

— Aurait-elle une ressemblance surnaturelle avec quelque personne qui vous a été chère, il y a un demi-siècle, et que vous avez perdue ? Vous vous rappelez qu'elle vous a causé une vive surprise le jour de son arrivée.

— Je me le rappelle, dit le comte placidement ; mais elle ne m'a pas troublé comme vous le croyez. Elle a une espèce de ressemblance vague avec une femme qui est morte, en effet, mais cette ressemblance n'est pas à tomber en pâmoison. Altesse, je vais à la gare du chemin de fer ; tu sais qui nous arrive aujourd'hui ?

— Oui, papa, fit-elle d'une voix contrainte. — Si vous allez à Castlefort, Milord, dit Charlotte, j'ai deux ou trois commissions dont je vous prierais de vous charger. Altesse, où vas-tu, ? Je n'en ai que pour un instant.

— Je vais à la chambre des enfants. Leurs leçons sont achevées, et Pearl prétend que personne ne peut faire la toilette des poupées aussi bien que moi.

Elle quitta l'appartement et lady Dangerfield la regarda partir avec un sourire malicieux.

— Si vous avez réellement l'intention de marier Cecil avec sir Arthur Tregenna, dit Charlotte à son oncle, quand Cecil fut sortie, il vous faudra mettre en œuvre toute votre finesse et toute votre diplomatie. Je sais bien

qu'il y a trente mille livres dans un des plateaux de la balance, mais je ne sais aussi qu'elle a des dispositions à la rébellion ; elle prétend qu'on veut la vendre et autres folies du même genre. Comme je lui ai dit, en dépit de son admirable éducation, elle a, à certains égards, des idées déplorablement primitives.

— Elle épousera sir Arthur, répondit le comte tranquillement, c'est écrit... c'est sa destinée. Les idées qu'elle peut avoir n'ont rien à faire avec cela, et s'il est quelques points sur lesquels les soins de lady Ruth n'aient pas eu tout le succès désirable, s'il reste chez Cecil certaines rudesses natives qu'il faille polir, y a-t-il quelqu'un d'aussi compétent que vous. Charlotte, pour achever son éducation ? Je suis bien tranquille... ma fille unique est en bonne main. Donnez moi vite vos commissions ma chère ; je risque de l'arriver trop tard.

La nièce se mit à rire, mais ses yeux étaient animés d'un certain éclat.

L'oncle mondain et la nièce plus mondaine encore étaient toujours un peu aigredoux à l'égard l'un de l'autre ; mais, au fond du cœur ils s'aimaient, se convenaient et savaient s'entendre.

Cecil arriva à la salle d'études. Les leçons venaient de finir et mademoiselle Herculane le regardait d'un air ennuyé par la fenêtre le doux éclat de la fin du jour ; elle était lasse et pâle, et Cecil lui jeta un coup d'œil de pitié.

— Vous avez l'air bien ennuyé, mademoiselle ; je crains que vous n'ayez trouvé dans les jeunes demoiselles de terribles petits ty-

rans. Vous pouvez aller vous promener un peu pendant que je prendrai Pearl et Pansy avec moi pour aller faire la toilette de leurs poupées sous les arbres.

— Mais lady Dangerfield ?...

— Lady Dangerfield est au salon ; vous pouvez lui demander la permission, mais elle ne vous la refusera pas. Je suis sûr que vous désirez faire une petite promenade. Allons, enfants, venez avec moi et apportez toutes vos poupées.

Mlle Herculane obtint, en effet, la permission d'aller faire un tour et sortir.

En descendant l'avenue, au-dessous de laquelle les grands arbres formaient une voûte ombreuse, elle jeta les yeux sur la fille du comte et vit les jumelles assises comme deux grandes personnes au pied d'un hêtre et causant avec ardeur.

Cecil les regardait en souriant et approuvait leur travail d'un signe de tête. Elle était charmante ainsi.

Les rayons du soleil traversant le feuillage vert et rouge qui l'ombrageait venaient doré sa chevelure qui flottait sur ces épaules, tandis que d'autres reflets s'échappaient de ses yeux bruns, de ses lèvres souriantes, de sa robe couleur *eau du Nil*, de son col de fine dentelle et de sa bordure de guipure.

Avec cette robe à reflets changeants et un long rameau de lierre entrelacé dans la chevelure, on aurait pu, avec un peu de bonne volonté, la prendre pour Titania, la reine de Fées.

(A Suivre).

PHARMACIE MODERNE

**J. Fournié**

Pharmacien-Chimiste

CAHORS — PLACE DU MARCHÉ — CAHORS

DROGUERIE, SPÉCIALITÉS

TISANE DES CHARTREUX

SI L'ON SAVAIT TOUT. Serait-on plus heureux s'il nous était donné de connaître l'avenir ? Cela n'est pas certain. En tout cas ce serait le règne de la fatalité et il est parfaitement démontré que les personnes qui ont une volonté tenace arrivent toujours à leurs fins. Si donc vous souffrez depuis de longues années d'une maladie chronique réputée incurable, maladie d'estomac, de la poitrine, du foie, des intestins, de la vessie, etc., sachez que la Tisane des Chartreux est un remède infailible, un dépuratif du sang incomparable qui vous procurera une prompte guérison. Faites-en l'essai, on la trouve au prix de 4 francs.

**Bibliographie**

**Le Globe Trotter**

Romans, voyages, découvertes, actualités, aventures, explications. — Parait le jeudi. — Le numéro 15 centimes. — Sommaire du 20 novembre 1902.

Chez les Kirghizes nomades, B. de Zenzinoff. — St-Pierre et Miquelon Maurice Rhèmes. — Le « Globe Trotter » à travers le monde. — Sur les grands chemins du globe. — Un moulin célèbre. — Des Parasols étranges. — Un record peu enviable. — Le message en Chine. — Un marchand sans rival au monde, G. T. — Le secret du volcan. Roman inédit (suite). — Illustrations de Louis Tinayre, André Laurie. — L'Ascension des monts Maudits, Mathias Douline. — Une chasse aux loups en Sibérie, Anselme Piat. — « Knick-Knack » Club Roman inédit (suite). — Illustration de Mahut, E.-A. Spoll. — La société nationale d'horticulture de France ; G. D. — Les voyages de nos lecteurs. — Une coutume bretonne, M. et G. — La conquête de la terre en éphémérides. — L'hygiène du voyage. — Ce qu'il faut emporter en voyage, D' Bonenfant. — Curiosités naturelles. — Le Scorpion et son parasol. — Petite correspondance, G. T. — Nos concours. — Concours N° 46. Voyageurs célèbres (Soixante prix). — Solutions du concours N° 41 (Le Blockhaus), M. Sphinx. — L'éléphant domestique, page humoristique, Nicolson.

**LE BON JOURNAL**

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7<sup>e</sup> — Sommaire du 20 novembre 1902.

V<sup>o</sup> Nacla : Chronique. — Paul de Sémant : Par Orgueil !. — Théodore Cahu et Louis Forest Vers la Paix (suite). — M<sup>o</sup> Stanislas Meunier : La Voisine (suite). — Pierre Calmettes : Les tapisseries des Gobelins. — Charles Mérouvel : Bâtards ! (suite). Le comte Léon Tolstoï : Anna Karénin (suite) — Variétés. — Petite correspondance.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1564<sup>e</sup> livraison (22 novembre 1902).

Le petit Leveillé, par Albert Cim. — Les timbres-poste, par Lucien d'Elne (suite). — Les grands radeaux de bois du Pacifique, par Pierre de Mériel. — La télégraphie transocéanique sans fil. — Royauté de Charles de Bourgogne, par Mme Barbé. — Les forces mystérieuses de la na-

ture : capillarité et tension superficielle, par Daniel Bellet.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et C<sup>o</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris, Sommaire du numéro 2382 du 22 novembre 1902.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

L'incendie du château d'en : Vues du Château d'en avant et après le sinistre. — Vue d'ensemble des parties détruites.

Le métropolitain : Au-dessus de la Ligne d'Est. — Sortie du souterrain. — Le Viaduc, au débouché de la rue de Maubeuge. — Le boullonnage.

Théâtre illustré : « Résurrection », drame de M. H. Bataille, d'après Tolstoï, représenté à l'Odéon.

Les grandes scènes lyriques en Province : Le grand Théâtre du capitole, à Toulouse. — Portraits du directeur, des principaux artistes etc., etc.

L'armée Turque : Le Régiment albanais. — Les Zouaves. — Les lanciers. — La cavalerie de la garde. — L'artillerie.

Toul : L'entrée du général Michal. — Lunéville : La statue d'Erckmann.

Yémen : Vue d'Hodeidah. — Porte principale, — Le Fort, près la porte du Midi. — Chameaux chargés de bois, etc.

Nos nouveaux ambassadeurs à l'étranger : M. Bourgairel, M. de la Boulinière. — Tolsoï. — Le D<sup>r</sup> Poirier, professeur à la faculté de médecine. — Rubino.

Roman illustré : *L'Enjeu du Bonheur*, par M. Poncevrez.

Le numéro : 50 centimes.

LA NATURE. Revue des sciences illustrée, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Masson et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1539 du 22 novembre 1902.

Casseur de pierres mécanique, par Daniel Bellet. — Les vins fluorurés, par J.-F. Gall. — Les crépuscules rouges, par Henri de Parville. — Le crocodile dans l'ancienne Egypte, par P. Hippolyte Bousiac. — Le pont du Viar, par A. de Cunha. — Les succédanés du café et le gombo, par Henri Coupin. — Centenaire des trottoirs parisiens, par Jacques Boyer. — Production des graines de betteraves, par Alber Vilcoq. — Les chrysanthèmes, par P. M. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 17 novembre 1902, par Ch. de Villedeuil. — Tilly-Bibé, par Paul Mégnin.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

**CHEMINS DE FER D'ORLÉANS**

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Sables-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arrean-Cadéac (Vielle-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Pertus (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Loloque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la-Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Loz-Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas, Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginolles, Garcanières, Escoubroure, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encasse, Gantès), Saint-Girons (Audinat, Aulus), Saint-Jean-de-Lé, Saléchan (Sainte-Marie, Stradan), Sables-de-Béarn, Sables-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflant (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

**EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN**

Il est délivré des billets de voyage circulaire de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, permettant de visiter les Gorges de Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Sévérac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris. 1<sup>re</sup> classe : 118 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 83 fr.

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Brive, Limoges, Vierzon, ou Toulouse, Capdenac, Brive, Paris. 1<sup>re</sup> classe : 130 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 93 fr.

Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Sévérac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau ou Saucières ou Combredonne ou le Vigan, Nîmes, Tarascon, Lyon, Dijon, Paris. 1<sup>re</sup> classe : 136 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 96 fr.

Toulouse, Figeac, Neussargues, Garabit, Mende ou Capdenac, Rodez,

ou Banassac-la-Canourgue) interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse. 1<sup>re</sup> classe : 64 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 47 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

**Excursions**

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Monsieur le Directeur du **Monde Moderne** 122, rue Réaumur, Paris

Veillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

A découper et à envoyer, en joignant 0 fr. 25 en timbres-poste, pour les frais d'expédition et de port.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

**ORFÈVRE CHRISTOFLE COUVERTS CHRISTOFLE**

Manufacture à Paris 56, Rue de Bondy

EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE

Envoi franco du Catalogue

Notre représentant à Cahors est M. Mandelli fils, Bd Gambetta, 26,